

**DOSSIER DE CANDIDATURE PRÉPAS+**  
**STAGE ANNUEL SCIENCES PO - 2017/2018**

Octobre 2017 à Mai 2018 - Tarif : 1350 € (hors frais de dossier de 40 €)

**Dossier à retourner avant le 15 septembre 2017**

**1. Parent(s) / représentant légal**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : ..... Tél domicile : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Tél Portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Courriel (en majuscules) : .....

**2. Étudiant(e)**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse (si différente) : .....

CP : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : ..... Tél domicile : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Tél Portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Courriel (en majuscules) : .....

Établissement fréquenté (préciser la ville) : .....

Série du Baccalauréat :  L  ES  S

**3. Stage Prépas+ souhaité**

● **LIEU DE STAGE** (les vœux seront satisfaits en fonction des places disponibles)

Lycée Marie Curie (92 Sceaux)  Lycée La Folie Saint - James (92 Neuilly) Ce choix est-il impératif ?  OUI  NON

● **LANGUE VIVANTE CHOISIE :**  Anglais  Allemand  Espagnol

(Sous réserve d'au moins 4 inscrits dans la langue choisie)

● **OPTION :**  Mathématiques  Littérature et Philosophie  SES

(Sous réserve d'au moins 4 inscrits dans l'option choisie)

Moyennes obtenues en Première : Français : |\_|\_| / 20 Histoire : |\_|\_| / 20 LV choisie : |\_|\_| / 20 Option : |\_|\_| / 20

Quel(s) concours envisagez-vous de présenter ?  Sciences Po Paris  Concours commun Sciences Po Régions

**4. Documents à joindre obligatoirement**

- Une photo d'identité
- Une copie des 3 bulletins trimestriels de Première et du relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- Une lettre de motivation à adresser à Monsieur SOT, Professeur Coordonnateur
- Un chèque de 40 € pour frais de dossier, non remboursable, à l'ordre de *l'Agent comptable du Greta des Hauts-de-Seine*
- Les conditions générales du stage dûment signées

Comment avez-vous connu PRÉPAS+ ?  Recherche internet  Affichage / réunion dans mon lycée  Ancien stagiaire PRÉPAS+  
 Salon de l'Étudiant  Autre (précisez) : .....

Étudiant(e) : Nom : ..... Prénom : .....

## 5. Conditions générales

### A. DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les lycées Marie Curie à Sceaux et La Folie Saint - James à Neuilly sont des établissements publics d'enseignement de l'Académie de Versailles qui organisent dans leurs établissements une préparation aux concours d'entrée aux Instituts d'Etudes Politiques pour le GRETA des Hauts-de-Seine.

Les Chefs d'établissements se réservent le droit d'exclure un(e) étudiant (te) en cours de formation ou d'alerter ses parents en cas d'insuffisance de motivation, de problème de discipline ou de comportement.

### B. CALENDRIER DES STAGES

Les stages se déroulent les samedis de 14h à 18h et durant une partie des vacances scolaires de 8h30 à 18h selon le calendrier suivant, susceptible d'être modifié en cas de besoin :

Centre Prépas+ Marie Curie (Sceaux) :

Septembre : le 30

Octobre : les 7, 14, 21 et du 23 au 27 toute la journée

Novembre : les 18 et 25 - Décembre : les 2, 9 et 16

Janvier : les 6, 13, 20 et 27

Février : le 3, 10, 17 et 19 au 21 matins

Mars : les 10, 17, 24, 31 ; Avril : les 7 et 14

Centre Prépas+ La Folie Saint - James (Neuilly-sur-Seine) :

Octobre : les 7, 14, 21 et du 23 au 27 toute la journée

Novembre : les 18 et 25 - Décembre : les 2, 9 et 16

Janvier : les 6, 13, 20 et 27

Février : le 3, 10, 17 et du 19 au 21 matins

Mars : les 10, 17, 24, 31 ; Avril : les 7, 14 ; Mai le 5

### C. CONDITIONS FINANCIERES

Le dossier de candidature devra être accompagné d'un chèque de 40 € établi à l'ordre de l'Agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine au titre des frais de traitement. L'admission se faisant sur dossier, ces frais sont non remboursables quelle que soit la suite réservée à la candidature et quelque soit la durée de stage choisie.

Le montant des frais de formation sera dû dès l'accord d'inscription définitive qui sera notifié par courriel aux parents. Le règlement devra impérativement avoir été effectué avant le début de la formation par l'envoi au GRETA d'un chèque de 1350€ libellé à l'ordre de l'Agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine, sauf dans le cas où un dossier de demande de bourse d'études est déposé.

Dans ce dernier cas, le montant définitif des frais de formation sera communiqué aux parents après que la commission d'attribution des bourses d'études aura statué sur la demande déposée. Le règlement devra intervenir dans ce cas au plus tard le premier jour de la formation.

Sur demande de la famille lors de l'inscription définitive, des paiements échelonnés en six versements maximums pourront être mis en place.

Les parents / le représentant légal s'engagent également à honorer les échéanciers fixés avec le GRETA des Hauts-de-Seine lorsque le paiement échelonné a été demandé par la famille. Les éventuels frais de recouvrement resteront à leurs charges. (Article 46 alinéa 2 du décret n°85-924 du 30 août

1985 et de la loi de finance 92-1476 du 31 décembre 1992). En cas de non paiement des échéances, et après une mise en demeure par les services comptables du GRETA des Hauts-de-Seine, la totalité des sommes restant dues sera exigible et fera l'objet d'une procédure de recouvrement.

### D. BOURSES D'ETUDES

Des bourses d'études pouvant couvrir jusqu'à 60 % des frais de stage (hors frais d'inscription) en fonction de la situation financière de la famille, peuvent être demandées lors de l'inscription définitive. Le formulaire de demande de bourse, téléchargeable sur le site internet Prépas+, devra être transmis par voie postale ou électronique au GRETA des Hauts-de-Seine, accompagnées des justificatifs, dès acceptation de la candidature et au plus tard le 22 septembre 2017. Les demandes de bourses transmises au-delà de cette date ne seront pas recevables.

Le maintien de ces bourses sera soumis à une parfaite assiduité de l'étudiant (te).

### E. DESISTEMENT, ABSENCES

Aucun frais de formation ne sera remboursé en cas de désistement en cours de formation (dès le premier jour).

Aucune absence pour raison personnelle ou convocation (administrative, pour concours, médicale) ne donnera lieu à remboursement.

### F. ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL AGORA

Un espace numérique de travail proposant des dossiers documentaires dans les différentes disciplines, un emploi du temps partagé, des liens internes avec les enseignants, un forum est mis à la disposition des participants. Un identifiant ainsi qu'un mot de passe sera attribué à chacun des participants afin qu'il puisse accéder à cet espace, modéré par un enseignant. L'identifiant sera désactivé par le modérateur en cas de non respect de la charte d'utilisation et à l'issue de la formation pour l'ensemble des participants.

La diffusion des documents mis en ligne sur AGORA ou distribués lors des cours ainsi que leur reproduction sont strictement interdites.

### G. RESTAURATION

La formation se déroulant sur des samedis ou des périodes de vacances scolaires, aucun service de restauration n'est assuré.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et les accepter.

Fait à .....

le .....2017

Signature des parents ou du représentant légal  
(Obligatoire)

**Dossier à retourner avant le 15 septembre 2017 à**

**GRETA des Hauts-de-Seine Prépas +  
41 rue des trois Fontanot - 92000 NANTERRE**

**Courriel : contact@greta-prepasplus.fr Renseignements : 01 46 99 92 92**

**DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE D'ETUDES PRÉPAS+  
STAGE ANNUEL SCIENCES PO - 2017/2018**

**A retourner dès la confirmation d'admission et au plus tard le 22 septembre 2017**

**1. Parent(s) / représentant légal :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

CP : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : ..... Tél domicile : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Tél Portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Courriel : .....

**2. Étudiant(e) :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse (si différente) : .....

CP : |\_|\_|\_|\_|\_| Ville : ..... Tél domicile : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Tél Portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Courriel : .....

**3. Éléments financiers**

Revenu fiscal de référence 2016 : |.....|

Nombre de parts fiscales : |.....|

**Justificatif à joindre obligatoirement à votre demande :**

Avis d'impôt 2017 sur les revenus de l'année 2016

Le..... 2017

Signature des parents / du représentant légal :  
(Obligatoire)

.....

**Barème 2017 des bourses d'études Prépas+**

Les bourses d'études prennent la forme d'une **réduction des frais d'inscription** calculée en fonction d'un QUOTIENT FAMILIAL basé sur le dernier avis d'imposition du ou des parents :

Quotient familial =  
Revenu fiscal de référence / Nombre de parts fiscales

Tranches	Quotient familial	Bourse accordée *
A	Jusqu'à 3.125 €	60 %
B	de 3.126 € à 7.050 €	40 %
C	de 7.051 € à 10.140 €	30 %

\* en pourcentage des frais d'inscription du stage concerné

**Tarif avant bourse du stage annuel 2017 : 1.350 €**

Cadre réservé au GRETA Q = ..... =

Proposition de bourse = HB 30% 40% 60%